



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-cinquième session**

Bucarest (Roumanie), 12–15 septembre 2005

EUR/RC55/R6
14 septembre 2005
54242
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

**Stratégie européenne pour la santé et le développement
des enfants et des adolescents**

Le Comité régional,

Rappelant la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé WHA56.21 relative à la stratégie pour la santé et le développement des enfants et des adolescents ;

Rappelant sa résolution EUR/RC53/R7 dans laquelle il a été demandé au directeur régional d'élaborer une stratégie européenne en faveur de la santé des enfants et des adolescents, en collaboration avec les États membres, et de la présenter au Comité régional à sa cinquante-cinquième session, sa résolution EUR/RC52/R9 sur l'Amplification de l'action contre le VIH/sida dans la Région européenne de l'OMS, sa résolution EUR/RC54/R3 sur l'Environnement et la santé et la Déclaration sur la santé mentale pour l'Europe (Helsinki, 2005) ;

Reconnaissant le droit des enfants et des adolescents de jouir du meilleur état de santé possible et d'accéder aux soins de santé, tel qu'il est inscrit dans les instruments relatifs aux droits de l'homme et convenu au niveau international ;

Reconnaissant que la santé et la prospérité futures de la Région seront largement déterminées par les investissements consentis dans la santé et le développement des enfants et des adolescents d'aujourd'hui ;

Reconnaissant que des enfants en bonne santé sont plus enclins à devenir des adultes en bonne santé qui joueront un rôle majeur dans l'instauration d'une société plus productive, et imposeront moins de contraintes au système sanitaire ;

Faisant observer que l'amélioration de la santé et du développement des enfants et des adolescents est étroitement liée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

Conscient du fait que la santé est déterminée par l'environnement physique, économique, social, familial, scolaire et éducatif, ainsi que par la qualité des soins de santé dispensés, et que les enfants et les adolescents ont besoin de grandir dans un environnement soucieux de leur bien-être, et qui favorise également l'égalité entre les sexes, afin de devenir des adultes en bonne santé ;

Conscient des nombreuses menaces à la santé des enfants et des adolescents auxquelles aucune société, qu'elle soit riche ou pauvre, ne peut se soustraire ;

1. ADOPTE la Stratégie européenne pour la santé et le développement des enfants et des adolescents ;
2. DEMANDE INSTAMMENT aux États membres :
 - a) de prendre des mesures afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies intégrées pour la santé des enfants et des adolescents conformément à la stratégie régionale, tenant compte de la disparité des environnements et pratiques épidémiologiques, économiques, sociaux, juridiques et culturels ;
 - b) d'accorder une grande priorité à l'amélioration de la santé et du développement des enfants et des adolescents par une sensibilisation au plus haut niveau, et en amplifiant les programmes dans ce domaine, en garantissant la mise à disposition de ressources nationales adéquates, en créant des partenariats et en assurant un engagement politique durable ;
3. PRIE le directeur régional :
 - a) de veiller à ce que le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe apporte un soutien adéquat et approprié, y compris l'obtention de ressources, aux États membres dans leurs efforts visant à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales pour la santé et le développement des enfants et des adolescents ;
 - b) de faire rapport à la cinquante-huitième session du Comité régional des progrès réalisés dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de telles stratégies dans la Région européenne.